Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1479

Artikel: Un sucre a goût amer
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010594

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tour de passe-passe comptable

Dans le quotidien *Le Temps*, Mario Corti a annoncé que 3,4 milliards apparaissent soudain «disponibles» pour Swissair. Comment le citoyen moyen peut-il comprendre la faillite?

Grand entretien avec Mario Corti dans *Le Temps*. Reconnaissons que nous n'aimerions pas nous retrouver à sa place. Quitter la confortable quiétude de Nestlé pour l'ouragan Swissair n'est pas un petit défi. Mario Corti indique que 2,4 milliards de francs ont été provisionnés l'an passé et n'ont pas encore été utilisés. Cette somme est à mettre en relation avec la perte de 2,5 milliards des comptes 2000. Des banques ont consenti une ligne de crédit d'un milliard qui n'a pas été entamé et qui, semble-t-il ne le sera jamais.

Autrement dit Swissair a devant lui un matelas de 3,4 milliards de francs, une somme tout de même conséquente qui servira sans doute à payer l'abandon d'AOM, Air Liberté et de Sabena. Cette utilisation des provisions semble aller de soi dans le monde des affaires. Il s'agit tout de même d'une pratique très singulière.

Elle consiste, pour parler simplement, à bloquer de l'argent qui apparaîtra comme dépensé, mais dont on a toujours en fait la disposition, pour anticiper des pertes futures qui sont en général volontairement surestimées, ce qui est plutôt de la bonne gestion. Naturellement pendant qu'il est bloqué, cet argent provisionné, donc dépensé, continue en fait à travailler et à rapporter. Ajoutons que c'est une bonne affaire fiscale pour l'entreprise, car les provisions permettent de diminuer, voire de supprimer un bénéfice éventuel. Et lorsque la perte réelle est inférieure aux provisions, ce qui arrive, voilà de l'argent qui peut réapparaître miraculeusement, à moins qu'il ne se retrouve englouti dans les réserves. A noter que dans le cas de la Banque cantonale de Genève et de ses pertes immobilières, les provisions faites en 1990 ont été prélevées sur la réserve légale, ce qui ne facilite pas la vulgarisation du processus!

Nous sommes dans un domaine où une responsabilité pédagogique incombe à la presse. A moins d'avoir fait de l'économie ou du droit à l'université, le citoyen de base ignore tout de ces notions. Il croit que Swissair est au bord de la faillite et on lui dit qu'en fait, il y a 3,4 milliards disponibles. D'ailleurs on ne le lui dit pas vraiment, sauf à lire la presse dite «sérieuse». Comment s'y retrouver? La presse doit-elle vulgariser ces notions indispensables pour comprendre le monde de l'économie? Avouons notre perplexité. Mais c'est un domaine où l'accès à la connaissance est capital pour le fonctionnement de la démocratie. *jg*

Egalité homme-femme

Un sucre au goût amer

Le monde académique nous avait habitués à des réactions plus feutrées et à moins de susceptibilité dès lors qu'il s'agit de gros sous à engranger. La Faculté de droit de l'Université de Genève se distingue donc en annonçant publiquement qu'elle refuse la somme de 72 000 francs allouée par la Confédération, une prime récompensant cette faculté pour avoir nommé trois femmes au poste de professeures durant l'année académique 1999-2000. Le programme fédéral « Egalité des chances » prévoit une somme de 5,4 millions de francs à cet effet pour la période de 2000 à 2003.

La mesure, qui se veut incitative, porte atteinte à l'image et à la dignité de chaque femme nommée, affirme le doyen de la Faculté de droit. Il est vrai que ce marchandage n'est pas du meilleur goût. Mais surtout on peut douter de l'efficacité de la mesure. Les deux autres volets du programme fédéral – contributions aux projets de «mentoring» et aux structures d'encadrement pour les enfants des universitaires – nous paraissent autrement plus convaincants (lire DP nº 1472).

En effet, la promotion des femmes au sein du corps professoral passe prioritairement par un renforcement de leur présence dans le cursus de formation. Quand il y aura suffisamment de femmes prêtes à entreprendre un doctorat et à se consacrer à la recherche scientifique durant quelques années, la proportion des candidatures féminines à la carrière professorale augmentera et la chance des femmes d'être retenues aussi. C'est donc sur la préparation de ces candidatures que doivent se concentrer les efforts. A cet égard le «mentoring» tout comme les crèches paraissent être des moyens adéquats. Pourquoi ne pas les renforcer encore en leur consacrant les ressources destinées à récompenser les facultés bonnes élèves? *jd*

Pour consulter le projet du Conseil fédéral, www.admin.ch